



GUIDE

pour la création d'une entreprise
dans le secteur de l'artisanat

2022 Réalisé en collaboration
avec l'experte **DOUJA GHARBI**



CREATIVE TUNISIA
resilience through creativity



تونس وجهتنا
TOUNES WJHETOUNA



AGENCE ITALIENNE
POUR LA COOPÉRATION
AU DÉVELOPPEMENT



ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL



Office National de
l'Artisanat

SOMMAIRE

Qu'est-ce qu'une Entreprise Artisanale ?	2
Les avantages de la carte d'artisan	
Comment obtenir son certificat d'aptitude professionnelle & sa carte d'artisan ?	
ETAPE 1. Préparer sa création d'entreprise	4
Les avantages de créer son entreprise	
ETAPE 2. Choisir la forme juridique de son entreprise	6
1. Les différentes formes juridiques d'entreprises	
2. Les avantages / Inconvénients de chaque type d'entreprise	
3. Régime fiscal et régime de sécurité sociale	
Engagements fiscaux réservés aux SUARL & SARL	
Engagements fiscaux réservés aux entreprises artisanales individuelles	
ETAPE 3. Créer son entreprise artisanale	12
Procédures de création de l'entreprise	

Qu'est-ce qu'une Entreprise Artisanale



Sont considérées Artisanat, au sens de l'article 16 de la loi n°2005-15 du 16 février 2005, toutes les activités de production, de transformation ou de réparation essentiellement manuelles et qui correspondent à des besoins utilitaires, fonctionnels ou de décoration portant un aspect artistique et culturel inspiré de l'identité et du patrimoine national.



Les avantages de la carte d'artisan

- ♦ Etre reconnu en tant qu'artisan(e)
- ♦ Devenir éligible à l'encadrement et l'accompagnement de l'ONA et des structures étatiques
- ♦ Facilite l'accès aux manifestations commerciales et événements de l'ONA
- ♦ Devenir éligible aux crédits en fond de roulement de la BTS
- ♦ Achat et vente à 7% de TVA

Comment obtenir son certificat d'aptitude professionnelle & sa carte d'artisan ?

Le Bureau de l'ONA local oriente les demandeurs vers le bureau de l'emploi compétent. Ce dernier donne au demandeur selon le métier une convocation pour s'adresser au centre de formation compétent lui permettant de passer le test d'aptitude professionnelle. Le demandeur retire par la suite la carte d'artisan auprès du bureau de l'ONA local.

Coût du test : 50 Dinars

ETAPE 1. Préparer sa création d'entreprise



1. Valider l'idée de son projet par les étapes suivantes:

- > Décrire son activité, ses produits/services.
- > Etudier son marché
- > Etudier sa compatibilité avec le projet (caractère/compétence)
- > Définir les forces et les faiblesses de l'idée
- > Tester le produit/services
- > Cohérence financière du projet



2. Choisir le nom de sa marque



3. Choisir le local de l'entreprise



4. Réfléchir à l'organisation de l'activité



5. Composer son équipe de projet



6. Faire son plan de communication

(Logo, présentation, outils de communication)

Les avantages de créer son entreprise

- ♦ Mobiliser des avantages et des aides aux entreprises
- ♦ Attirer les investisseurs/accès au financement
- ♦ Avoir une bonne image vis-à-vis des fournisseurs et des clients
- ♦ Protéger son patrimoine
- ♦ Optimisation sa situation fiscale
- ♦ Optimiser la rémunération du dirigeant
- ♦ Exercer en équipe

ETAPE 2. Choisir la forme juridique de son entreprise



1. Les différentes formes juridiques d'entreprises

Le choix de la forme juridique de l'entreprise dépend de plusieurs critères :

- La nature de l'activité (commerciale, industrielle, artisanale, libérale etc...)
- La volonté d'entreprendre seul ou avec des partenaires/associés
- Le statut social de l'entreprise et son incidence sur votre situation personnelle (protection de votre patrimoine personnel)
- Vos besoins financiers (levée de fonds)
- L'image et la crédibilité de l'entreprise (votre vision)

3 Types d'entreprises en Tunisie* :

	Type d'entreprise	Capital Min	Nombre d'associés	Direction
1 SOCIÉTÉS DE PERSONNES (SUARL, SARL)	Sté Unipersonnelle à Responsabilité Limitée - SUARL	1000 DT	1 seule personne - Entrepreneur-même	Gérant - Entrepreneur-même
	Sté à Responsabilité Limitée - SARL	1000 DT	Minimum 2 Maximum 50	Gérant (associé ou non)
2 SOCIÉTÉS DE CAPITAUX (SA, SCA)	Sté Anonyme SA	5000 DT	Minimum 7	Conseil d'administration ou directoire et CA
	Sté en Commandite par Actions - SCA	5000 DT	1 ou plusieurs commanditaires et des commandités	Gérant parmi les commandités et un conseil de surveillance
3 ENTREPRISE INDIVIDUELLE (EI)	Entreprise individuelle	N/A	N/A	Entrepreneur individuel

*Quelle que soit la nature de l'entreprise (industrielle, artisanale ou autre)

2. Les avantages / Inconvénients de chaque type d'entreprise



Autres formes juridiques possibles

Il est aussi possible de s'orienter vers la création d'un GIE - Groupement d'intérêt économique - ou une coopérative :

- ◊ Pas de capital minimum
- ◊ Groupement de personnes physiques ou morales
- ◊ L'objectif est de faciliter le développement économique d'entreprises par la mutualisation des ressources, matérielles ou humaines
- ◊ Un GIE commercial peut être intéressant pour développer les activités de ses membres (TPE ou personnes physiques)

3. Régime fiscal et régime de sécurité sociale

Type d'entreprise	Régime	Impôts	CNSS	Impôts sur les sociétés (IS)
Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée - SUARL	Régime réel - Personne morale	RS (2021) 10% sur Loyer 1% sur facture > 1000 DT 3% sur les honoraires +TVA (7% EA et 18% EI&S)	Régime indépendant pour le gérant Les salariés - retenue 9,18% et contribution Patronale 16,57%	IS (LF 2021) 15% tous secteurs confondus (local et export)
Société à Responsabilité Limitée - SARL				
Sociétés de capitaux (SA, SCA)				
Entreprise Individuelle (accord selon régions et secteurs)	Régime forfaitaire - Personne physique	Régime forfaitaire durée 4 ans si accordé (LF 2021)	Régime indépendant à partir d'à peu près 170 DT	<ul style="list-style-type: none"> • Si Commerciale et CA < 100.000 DT/an: exonéré • Si Production et CA entre 0-10.000 DT : 150 DT • Si CA>10.000DT: 3% d'impôt/an par palier du CA

Engagements fiscaux réservés aux SUARL & SARL

Obligation de déclarations mensuelles et déclaration de l'impôt sur les sociétés à la présentation du bilan annuel selon les nouvelles mesures fiscales apportées par la loi de finances 2021 du 10 décembre 2020 et applicables à partir du 1^{er} Janvier 2021.

- Fixation du taux de l'impôt sur les sociétés à 15 % pour les bénéfices réalisés à partir du 1er janvier 2021 en remplacement des taux d'imposition de 25 %, 20 % et 13,5%.
- Réduction du taux de l'avance d'impôt pour les groupements d'entreprises et les sociétés de personnes de 25 % à 15 % pour les bénéfices réalisés à partir du 1^{er} janvier 2021.
- Réduction de la Retenue à la source à 10% sur les loyers
- Taux de TVA de 7% pour les entreprises artisanales !
- Possibilité d'adoption d'un régime CNSS d'indépendant pour le gérant de l'entreprise (paiement trimestriel à partir de 170 DT).
- Les taux de CNSS pour les employés : 9,18% de retenue sur salaire + 16,57% de contribution patronale.

A défaut de déclaration de ladite contribution dans les délais fixés à cet effet, les pénalités de retard exigibles conformément à la législation en vigueur sont applicables.

Engagements fiscaux réservés aux entreprises artisanales individuelles

Pour les petits exploitants ayant un revenu non stable et les personnes exerçant des petits métiers et de l'Artisanat (Article 42 de la loi N°2018-56 du 27 Décembre 2018 portant loi de finances pour l'année 2019).

Paiement d'une seule contribution annuelle payée chaque trimestre en tranches égales, par voie de **déclaration déposée à la recette des finances** territorialement compétente selon un modèle établi par l'administration.

Cette contribution comprend :

1. Tarif de l'impôt forfaitaire :

*Références : Notes communes n°27/2016 et n°15/2018.

Pour un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 10.000 DT/An :

- 100 DT par an pour les entreprises individuelles installées en dehors des zones communales.
- 200 DT par an pour les entreprises individuelles installées dans les autres zones

Pour un chiffre d'affaires compris entre 10.000 - 100.000 DT/An :

- 3% du chiffre d'affaires.

2. Les Cotisations sociales obligatoires relatives aux prestations de l'assurance maladie :

A partir du 1er Janvier 2019 pour une durée de 3 ans de la date de la 1^{ère} déclaration (Note commune du Ministère des Finances N°1/2020) : Majoration de 6,75% du salaire minimum interprofessionnel garanti régime de 48 heures par semaine.

Assouplissement des conditions de la poursuite du bénéfice du régime forfaitaire de l'impôt sur le revenu: la période de bénéfice de ce régime est fixée à 4 ans à compter de la date du dépôt de la déclaration d'existence (Article 42 de la loi N° 2019-79 du 23 Décembre 2019 portant loi des Finances pour l'année 2020).

ETAPE 3.

Créer son entreprise artisanale



Liste des abréviations

ADD : Attestation de dépôt de déclaration

APII : Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation

CIN : Carte d'identité Nationale

CNSS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale

EA : Entreprise artisanale

Eind : Entreprise individuelle

IS : L'impôt sur les sociétés

ONA : Office National de l'Artisanat

RNE : Registre national des entreprises

SUARL : Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

SARL : Société à Responsabilité Limité

INNORPI (Institut National de la Normalisation et de la propriété industrielle)

Adresse : Rue Assistance n°8 par la rue Alain Savary, BP 57 Cité El Khadra - 1003 Tunis

Tél : (+216) 71 806 758 - 70 168 400

Fax : (+216) 71 807 071

Email : contact@innorpi.tn

Site web : www.innorpi.tn

ONAT (Office National De l'Artisanat Tunisien)

Adresse : Avenue de l'indépendance 2011 Denden, Manouba - Tunisie

Tél : (+216) 71 610 919

Fax : (+216) 71 610 922

Email : webmaster@onat.nat.tn

Site web : www.onat.nat.tn

RNE (Registre National des Entreprises)

Adresse : N°1 Rue Abou Abbas Al Kasantini - Cité Olympique BP 66 – 1003 Tunis - Tunisie

Tél : (+216) 70 248 170

Fax : (+216) 71 807 071

Email : contact@registre-entreprises.tn

Site web : www.registre-entreprises.tn

Procédures de création d'une entreprise SUARL ou SARL

	Documents	Où/comment trouver le document	Quoi faire?	Où?	coût	Conseils et remarques
1	Numéro du certificat de réservation de la raison sociale délivré par le Centre RNE (validité 6 mois)	www.registre-entreprises.tn ou www.tunisieindustrie.nat.tn	Obtenir le document	En ligne sur le site RNE	Gratuit	Préparer 3 noms pour le cas où le nom choisi est déjà pris
2	Extrait de Naissance et CIN du gérant Pièces d'identité des associés (cas d'une SARL)		3 à 5 copies			Avoir toujours des copies de tous vos documents avec vous
3	Contrat de location ou domiciliation du siège social de l'entreprise	Différents modèles de contrats de location ou de domiciliation sont disponibles sur internet	Enregistrement	Recette des finances	1% du montant annuel du loyer x nb de copies	Signer et enregistrer minimum 5 copies En cas de domiciliation, l'attestation de domiciliation doit être accompagnée du contrat de location initial du domiciliataire (et si c'est une entreprise elle doit être patentée)
4	Préparer les statuts de l'entreprise et les faire signer par tous les associés	Différents modèles de contrats de statuts sont disponibles sur internet ou vous pouvez les demander à votre comptable	Enregistrement	Recette des finances	150 DT	Signer et enregistrer minimum 10 copies
5	Attestation de libération de capital social	Obtenu à la banque au moment du dépôt du capital social de l'entreprise sur un compte provisoire	Présenter à la banque le projet des statuts de l'entreprise et copie CIN du gérant	Votre banque	Gratuit	Avoir toujours avec vous une copie de tous les documents préparés pour la création de l'entreprise
6	Numéro de l'attestation de dépôt de déclaration du projet d'investissement ADD	www.registre-entreprises.tn ou www.tunisieindustrie.nat.tn	Obtenir la déclaration	A l'ONAT si Entreprise Artisanale A APII si Entreprise Industrielle.	Gratuit	Cette déclaration est valable 1 an
7	Imprimé de la demande d'immatriculation au Registre National des Entreprises	www.registre-entreprises.tn ou www.tunisieindustrie.nat.tn	Bien remplir le formulaire traité par ordinateur	En ligne sur le site RNE	Gratuit	Avoir tous les documents déjà obtenu et les numéro d'immatriculation etc à portée de main
8	Formulaire de la déclaration du bénéficiaire effectif signé par le représentant légal	www.registre-entreprises.tn ou www.tunisieindustrie.nat.tn	Formulaire à remplir et à signer	En ligne sur le site RNE	Gratuit	En faire 2 ou 3 copies
9	Liste des associés bien remplie	www.registre-entreprises.tn ou www.tunisieindustrie.nat.tn	Formulaire à remplir et à signer	En ligne sur le site RNE	Gratuit	En faire 2 ou 3 copies
10	- Réservation nomination - Attestation de libération de capital - Déclaration d'investissement (ONAT ou APII) - Contrat de location ou domiciliation enregistrés - Statuts enregistrés - CIN gérant et associés - Liste des associés	Déjà préparés en suivant les étapes précédentes	Dépôt pour obtention de: - Déclaration d'existence et - Patente	Recette des finances de référence (selon l'adresse du local de l'entreprise)	Gratuit	Une fois vous obtenez votre patente faites faire un Cachet (raison sociale, immatriculation fiscale et tél et/ou adresse Mail)
11	- Statuts enregistrés - Copie de la Patente - Formulaire de la déclaration du bénéficiaire effectif signé par le représentant légal - Liste des associés et CIN - Imprimé de la demande d'immatriculation RNE - Cachet	Déjà préparés en suivant les étapes précédentes	Dépôt pour obtention de: - l'immatriculation au RNE (Registre National des Entreprises)	Centre RNE le plus proche de votre siège	50 DT 10 DT pour chaque Extrait RNE	Avoir toujours avec vous une copie de tous les documents préparés pour la création de l'entreprise
12	- Statuts enregistrés - Patente - Déclaration d'Existence - CIN associés - Immatriculation RNE - Cachet	Déjà préparés en suivant les étapes précédentes	Dépôt pour libérer le capital et ouvrir un compte bancaire définitif de l'entreprise	Votre banque	Gratuit	Avoir toujours avec vous une copie de tous les documents préparés pour la création de l'entreprise
13	- Immatriculation RNE - Statuts - contrat de location/domiciliation - CIN Gérant - Cachet	Déjà préparés en suivant les étapes précédentes	Dépôt pour obtention d'immatriculation CNSS	Bureau de CNSS de référence (selon l'adresse du local de votre entreprise)	5 DT	Avoir toujours avec vous une copie de tous les documents préparés pour la création de l'entreprise
14	Enregistrement définitif au registre des artisans ou entreprises individuelles artisanales	Présenter tous les documents officiels de l'entreprise	Déposer les documents obtenus	ONAT	Gratuit	

Procédures de création d'une entreprise individuelle

	Documents	Où/comment trouver le document	Quoi faire?	Où?	coût	Conseils et remarques
1	Numéro du certificat de réservation de la raison sociale délivré par le Centre RNE (validité 6 mois)	www.registre-entreprises.tn ou www.tunisieindustrie.nat.tn	Obtenir le document	En ligne sur le site RNE	Gratuit	Préparer 3 noms pour le cas où le nom choisi est déjà pris
2	Extrait de Naissance et CIN du gérant		3 à 5 copies			Avoir toujours des copies de tous vos documents avec vous
3	Contrat de location ou domiciliation du siège social de l'entreprise	Différents modèles de contrats de location ou de domiciliation sont disponibles sur internet	Enregistrement	Recette des finances	1% du montant annuel du loyer x nb de copies	Signer et enregistrer minimum 5 copies En cas de domiciliation, l'attestation de domiciliation doit être accompagnée du contrat de location initial du domiciliataire (et si c'est une entreprise elle doit être patentée)
4	Numéro de l'attestation de dépôt de déclaration du projet d'investissement ADD	www.registre-entreprises.tn ou www.tunisieindustrie.nat.tn	Obtenir la déclaration par ordinateur	A l'ONAT si Entreprise Artisanale A APII si Entreprise Industrielle.	Gratuit	Cette déclaration est valable 1 an
5	Imprimé de la demande d'immatriculation au Registre National des Entreprises	www.registre-entreprises.tn ou www.tunisieindustrie.nat.tn	Bien remplir le formulaire traité par ordinateur	En ligne sur le site RNE	Gratuit	Avoir tous les documents déjà obtenu et les numéro d'immatriculation etc à portée de main
6	- Réservation nomination - Déclaration d'investissement (ONAT ou APII) - Contrat de location ou domiciliation enregistrés - CIN gérant et associés	Déjà préparés en suivant les étapes précédentes	Dépôt pour obtention de: - Déclaration d'existence et - Patente	Recette des finances de référence (selon l'adresse du local de l'entreprise)	Gratuit	Une fois vous obtenez votre patente faites faire un Cachet (raison sociale, immatriculation fiscale et tél et/ou adresse Mail)
7	- Copie de la Patente - CIN - Imprimé de la demande d'immatriculation RNE - Cachet	Déjà préparés en suivant les étapes précédentes	Dépôt pour obtention de: - l'immatriculation au RNE (Registre National des Entreprises)	Centre RNE le plus proche de votre siège	50 DT 10 DT pour chaque Extrait RNE	Avoir toujours avec vous une copie de tous les documents préparés pour la création de l'entreprise
8	- Patente - Déclaration d'Existence - CIN - Immatriculation RNE - Cachet	Déjà préparés en suivant les étapes précédentes	Dépôt pour libérer le capital et ouvrir un compte bancaire définitif de l'entreprise	Votre banque	Gratuit	Avoir toujours avec vous une copie de tous les documents préparés pour la création de l'entreprise. Se présenter à la banque pour l'ouverture d'un compte bancaire si besoin avec juste les documents nécessaires et éligibles
9	- Immatriculation RNE - contrat de location/domiciliation - CIN - Cachet	Déjà préparés en suivant les étapes précédentes	Dépôt pour obtention d'immatriculation CNSS	Bureau de CNSS de référence (selon l'adresse du local de votre entreprise)	5 DT	Avoir toujours avec vous une copie de tous les documents préparés pour la création de l'entreprise
10	Enregistrement définitif au registre des artisans ou entreprises individuelles artisanales	Présenter tous les documents officiels de l'entreprise	Déposer les documents obtenus	ONAT	Gratuit	

SANCTIONS

Des sanctions sont prévues pour non-dépôt des documents au RNE :

Une amende allant de 1 000 à 5 000 DT.
Un emprisonnement pour une année et une amende de 10 000 DT, en cas de récidive.

Le dépôt d'informations manquantes est sanctionné par une amende allant de 1 000 à 10 000 DT.

Le dépôt de fausses informations est sanctionné par un emprisonnement pour 5 ans et une amende 50 000 DT.



CREATIVE TUNISIA

resilience through creativity



تونيس وجهتنا
TOUNES WIJHETOUNA



AGENCE ITALIENNE
POUR LA COOPÉRATION
AU DÉVELOPPEMENT



ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL



Office National de
l'Artisanat

WWW.CREATIVETUNISIA.TN

CE GUIDE A ÉTÉ RÉALISÉ GRÂCE AU SOUTIEN DU PROJET CREATIVE TUNISIA DANS LE CADRE
DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES CLUSTERS ARTISANAUX SÉLECTIONNÉS PAR LE PROJET